

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 14 novembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Guillaume DAVID (arrivé à 20h48 au point n°14), Alexandra DURY, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle Piloz), Laurent COUGOULIC (pouvoir à Christophe GUSI), Guillaume DAVID arrivé à 20h48 au point n°14 (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Alain MOIROUX), Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Aimé VIAL), Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sébastien GACON.

Date de convocation : 8 novembre 2022.

Secrétaire de séance : Wilfried MADULI

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : 19

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°85-2022 : : Donation

L'association les Amis de la Maison Ravier (AMRA) a acquis le tableau « étang de la Levaz » de François Auguste Ravier et souhaite en faire don à la commune. La valeur du don a été estimée à 4 500€.

-Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal doit statuer sur **l'acceptation des dons et legs** en faveur de la commune lorsque ces dons et legs sont grevés de conditions et de charges,

-Considérant que ce don manuel permettra d'enrichir la collection de la Maison Ravier,

Après délibération, à l'unanimité (26 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTE** le don manuel du tableau « l'étang de la Levaz » de François Auguste Ravier de la part de l'AMRA dont la valeur est estimée à 4 500 €.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document relatif à ce don manuel.

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221114-DEL-85-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022



L'étang de la Levaz – huile sur papier collé sur carton – 20*26cm

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 14 novembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

-TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221114-DEL-85-2022-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022